

DEC120310DR05

**Décision portant nomination de M. Patrick HOFFMAN aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond, délégué régional pour la circonscription Ile de France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC090167DR05 du 28 décembre 2009 portant nomination de M. Anthony Piorowicz aux fonctions de responsable du Service Logistique et Technique de la Délégation Ile de France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ;

Considérant que M. Patrick Hofmann a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1<sup>ère</sup> session) et les 1<sup>er</sup>, 2 et 5 décembre 2011 (2<sup>ème</sup> session).

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Patrick Hofmann, assistant ingénieur CNR, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) du service logistique et technique de la Délégation Ile de France Ouest et Nord, à compter du 2 janvier 2012.

M. Patrick Hofmann exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick Hofmann est placé directement sous l'autorité du responsable du service logistique et technique.

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 janvier 2012

Le délégué régional  
du CNRS

Le responsable du service  
logistique et technique